

portunités de partisans affamés qui regardent ce territoire nouveau et sans défense comme leur propriété, et qui nuisent à la moralité politique de ce jeune pays, qui devrait établir sa réputation sur l'honneur. Le système parlementaire, bien qu'il soit le meilleur pour ceux qui sont représentés, est le pire pour ceux qui ne sont pas représentés ou qui sont également représentés.

Et encore :

Ces vieux politiciens ne pensent qu'au pouvoir des votes ; mais derrière le pouvoir des électeurs, il y en a un qui se fera bientôt sentir, si l'on fait la sourde-oreille aux représentations du Nord-Ouest. Ce n'est pas qu'il existe la moindre pensée de violence. Ce règne de la loi n'est nulle part plus parfait que parmi ces pionniers canadiens. Ce qu'ils se proposent comme dernière ressource, c'est un appel à l'Angleterre pour obtenir qu'on les sépare de la Confédération et que l'on fasse du Nord-Ouest une colonie anglaise indépendante.

De temps à autre, M. l'Orateur, nous avons invité le gouvernement à considérer ces questions dont j'ai fait mention. Nous avons apporté des preuves, bien que je ne veuille pas discuter aujourd'hui la conduite du gouvernement ; les documents ne sont pas encore imprimés ; par conséquent, il faut faire une revue plus considérable que s'ils étaient imprimés, comme ils auraient dû l'être, et il faut parcourir une période de 8 ans. C'est une tâche très forte, et conséquemment, je résumerai autant que possible les événements qui se rattacheront moins directement à la question. Je suis maintenant débarrassé de la nécessité de discuter certains faits importants. J'ai déjà eu occasion de rappeler la chaîne des événements de l'année 1869-70 et de signaler les effets récents qui en sont résultés... J'ai déjà fait connaître mon opinion sur la nature et l'étendue de la responsabilité du gouvernement relativement aux affaires du Nord-Ouest.

J'ai déjà démontré que le gouvernement, vu les derniers événements, est réellement sur la défensive et qu'il est tenu de se justifier, étant responsable *prima facie* de ces événements qui se produisent dans une société autonome. Le gouvernement a repoussé ce défi, mais il a demandé une enquête ; il a défié les attaques, et il a prétendu qu'il n'a commis aucune faute. Une question que j'ai déjà traitée en partie, mais qu'il est très important de discuter, c'est la question de la défense locale—la politique du gouvernement relativement aux corps locaux du Nord-Ouest. J'ai eu occasion aussi de parler d'une autre question très importante, l'absence de ces institutions représentatives qui, si elles avaient été accordées plus tôt, auraient été aussi efficaces, que nous aurions pu l'espérer, et auraient été le goupape de sûreté qui aurait prévenu la récente insurrection. Je puis dire tout de suite que dans mon opinion le gouvernement a manqué à son devoir d'une façon scandaleuse au sujet de la production des documents. Dès les premières nouvelles que nous avons eues de cette révolte, j'ai demandé ces documents. On les a produits avec répugnance à des intervalles éloignés. On a prétendu que l'on avait des difficultés à les copier, et quand ils ont été produits, nous avons constaté qu'ils indiquaient à leur face même qu'ils auraient pu être produits longtemps auparavant. En différents temps on nous a refusé des documents essentiels, et même aujourd'hui on nous retient des papiers qu'il serait très important d'avoir pour constater toute l'étendue de la culpabilité du gouvernement, comme je le démontrerai ; des papiers dont la production est absolument nécessaire et qui devront être livrés un jour à un comité spécial si on ne les dépose pas. Mais bien que ces documents compromettants aient été retenus, cependant, dans mon opinion, le jour s'est fait sur un nombre de faits assez considérable pour nous permettre de décider dans l'affirmative la motion que j'aurai l'honneur de placer entre vos mains.

Maintenant, M. l'Orateur, pour traiter des événements et d'une administration qui couvrent tant d'années, il est nécessaire de bien saisir l'état des faits quant à chaque question importante séparément, et c'est ce que je me pro-

pose de faire ; mais il ne faut pas oublier que si plusieurs séries de faits, plusieurs espèces de griefs agissent concurremment sur l'esprit de la population, l'effet est bien plus considérable, les difficultés sont bien plus grandes que si les mêmes espèces de griefs existaient en différents temps. Il y a des questions qui concernent les métis, il y en a qui concernent les sauvages, et il y en a qui concernent à la fois les blancs et les sauvages. Quant aux affaires des sauvages j'en ai déjà démontré l'importance ; je ne veux pas embarrasser cette discussion—comme je pourrais le faire par la multiplicité des preuves que j'aurais à apporter—en traitant au long la question des sauvages, pour la raison bien simple que les preuves sur ce sujet sont d'un accès plus facile à la députation et au pays que les preuves non imprimées que je serai obligé de citer sur les autres questions. On les trouvera dans les livres bleus et dans les rapports, et dans mon opinion, elles établissent des actes de négligence, de délai, d'incompétence, de mauvaises nominations, des erreurs politiques et des violations d'engagement qui ont eu pour résultat de créer un profond mécontentement et une vive excitation parmi un grand nombre de sauvages qui étaient prédisposés au soulèvement de 84-85. Mais un fait indéniable, quelle qu'en soit la cause, c'est que tel était l'état d'un grand nombre de sauvages à cette époque.

Quant aux métis, je me propose d'examiner les faits qui se rattachent aux réclamations des métis des territoires du Nord-Ouest concernant la reconnaissance de l'extinction des titres des sauvages ; les faits qui se rattachent aux réclamations des métis non compris dans le dénombrement du Manitoba au sujet de l'extinction des titres des sauvages ; les réclamations des métis francs-tenanciers pour des concessions et des arpentages particulièrement au sujet des lots riverains. Quant aux blancs et aux métis dans les affaires qui les intéressent communément, je toucherais ; mais je ne ferai que toucher aux réclamations des propriétaires de terrains pour des octrois et des arpentages ; aux réclamations quant aux réserves de différentes espèces ; aux réclamations quant aux règlements concernant les bois et les améliorations locales ; aux réclamations, enfin, quant aux institutions représentatives. Mais, sur toutes ces questions, je ne ferai que répéter l'expression de mon opinion quant à l'importance qu'elles ont pour le peuple et que le peuple leur a attribuée. Je ne me propose pas, M. l'Orateur, de discuter le soulèvement actuel ou les événements de la campagne. Je crois, comme je l'ai déjà dit, que cela serait prématuré, et, si j'en excepte peut-être un léger incident, je débarrasserai la présente discussion de la question des préparatifs immédiats de la campagne et de la conduite de la campagne même. Et avant que j'entre dans la revue que je me propose de faire, je puis dire qu'ayant passé un grand nombre d'années, dans cette Chambre et ailleurs, à la recherche de preuves et dans l'analyse de faits, je ne me suis jamais levé pour plaider une cause basée sur des faits aussi convainquants que ceux maintenant devant nous et dont la conclusion est aussi irréfutable.

Ma tâche est donc facile. Les seules difficultés que j'ai à rencontrer, sont le nombre et la grandeur des événements et la multiplicité des preuves que je m'efforcerai de produire. Je laisserai aux honorables députés et au public, le soin de juger si une autre conclusion est possible.

Quant aux réclamations des Métis des Territoires du Nord-Ouest, en ce qui regarde l'extinction de leurs titres comme sauvages, je ferai remarquer que ces réclamations ont été reconnues en ce qui regarde les Métis de l'ancienne province du Manitoba, dans le cours des événements de 1869-70. D'après la convention qui a été signée dans ce temps-là et qui se trouve comprise dans l'acte de 1870, 1,400,000 arpents de terre ont été mis de côté, afin d'être distribués aux Métis mineurs, en considération de l'extinction des droits que leur donnait leur titre de sauvages. Par